

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° B.2024-48

PROJET « TERRITOIRE A ECO-MOBILITE INCLUSIVE (TEMI) »

Date de la convocation

17/09/24

Le 24 septembre 2024 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève					
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	x				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		P. BRUGERE	x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline	x				
PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
23 DEFEMME Catherine			X		
MARTIN Valéry			X		
87 LARDY Brigitte	X				
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	X				
VMM SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS NICOUX Renée	X				
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre		G. SALVIAT	X		
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3	1		4	4

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Olga					
HORNEBECK Catherine	X				
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard	X				
23 MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick	X				
SALVIAT Gérard	X				
87 LAHAYE Françoise	X				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	5			5	5
TOTAL EPCI et communes	8	1		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)

Monsieur Guillaume RODIER

Mesdames Manon CAMPENET, Marie MAZURIER, Mélanie LE NUZ et Véronique GIESSLER

CODE PROJET : 6303 Projets Mobilité

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 2 – Millevalches en transition

Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement

Orientation 1 : Devenir un territoire à énergie positive

Mesure 28 : S'approprier les enjeux énergétiques du territoire

Mesure 31 : Inciter à la prise en main de nouvelles mobilités

Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Mesure 38 : Développer les coopérations

Hors Contrat de Parc 2023 – 2026

Le rapporteur, M. Bernard POUYAUD, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevalches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevalches en Limousin ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Vu la délibération n°B2022-61 du 20 septembre 2022 relative au projet Avélo2 - élaboration du Schéma Directeur Mobilité Active ;

Considérant :

- La fin du programme AVELO2 2022-2024 financé par l'ADEME ayant permis l'élaboration du Schéma Directeur des Mobilités Actives publié en juillet 2024 ;
- La dynamique vertueuse actuelle autour de la mobilité durable et la place importante du syndicat mixte du PNRML sur la thématique ;
- L'inscription de la mobilité dans la politique générale du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevalches en Limousin (PNRML) au travers de sa Charte 2018 – 2033 ;

Contexte :

De 2022 à 2024, Le Parc Naturel Régional de Millevalches en Limousin (PNR ML) a réalisé en partenariat avec les Communautés de commune Creuse Grand Sud, Haute-Corrèze Communauté, Portes de Vassivière et Vézère-Monédières-Millesources, un Schéma Directeur des Mobilités Actives sur le territoire du Parc et des collectivités partenaires.

Rendu et délibéré en Juillet 2024, le Schéma Directeur des Mobilités Actives a su insuffler une véritable dynamique de coopération territoriale. Ce réseau d'acteurs et la reconnaissance dont bénéficie le PNR ML à l'issue de ce travail est invité à continuer à agir en synergie et en complémentarité avec les collectivités partenaires sur la mobilité durable.

L'Appel à Manifestation d'Intérêt Territoire à Eco-Mobilité Inclusive (AMI TEMI) est une opportunité pour y parvenir. L'AMI finance à 100% le temps de travail nécessaire à la réalisation, sur un territoire rural, d'une stratégie de mobilité durable et inclusive de octobre 2024 à Septembre 2026. L'AMI demande

explicitement que cette stratégie soit écrite avec une gouvernance ouverte, y compris aux acteurs citoyens en lien avec la mobilité (employeurs, acteurs sociaux, acteurs de la transition écologique, ...).

Description du projet :

Le PNRML est lauréat de l'AMI TEMI. Son projet est composé de deux grands aspects :

- **La réalisation d'une charte de la mobilité durable et solidaire** : De octobre 2024 à Septembre 2025, il s'agira de s'appuyer sur les acquis du travail récent du PNR ML pour questionner l'accessibilité des solutions de mobilité dans le but de proposer une stratégie pour un système de mobilité durable accessible à tous. Cette stratégie porte le nom de « charte de la mobilité durable et solidaire » et portera un diagnostic, un schéma de la gouvernance de la mobilité durable et solidaire – qui identifiera les différents acteurs du système mobilité - et un plan d'action. Il sera proposé aux participants de ce travail de symboliquement adhérer à cette charte non prescriptive.
- **La recherche-action sur la mobilité durable et solidaire** : De Septembre 2025 à Septembre 2026, à la suite des conclusions de la charte de la mobilité durable et solidaire, démarre la réalisation de recherches-actions. Cette étape visera à expérimenter des nouveaux services de mobilité durable (autopartage, service d'aide au déplacement durable, projet d'électrification de vélos, ...) en lien avec des collectivités et acteurs citoyens volontaires. Le PNR ML n'aura pas vocation à porter ces nouveaux services à terme mais à aider leurs mises en place par des acteurs volontaires.

Le territoire de projet est celui du périmètre administratif du PNR ML. La **gouvernance** sera déclinée en plusieurs niveaux :

- Des Comités de Pilotage à l'échelle du Parc pour valider les grandes phases du projet avec les collectivités et ouverts à des acteurs citoyens du social, de la transition énergétique et de l'économie.
- Des Comités Techniques avec un bassin creusois et haut-viennois et bassin corrézien pour suivre et accompagner le travail de fond avec les collectivités et des acteurs citoyens du social, de la transition énergétique et de l'économie.
- Des groupes thématiques créés au besoin avec des acteurs ciblés ne souhaitant pas participer à l'ensemble du travail, pour s'entretenir sur des sujets spécifiques à approfondir.

Budget prévisionnel :

2024

Dépenses prévisionnelles 2024 TTC		Recettes prévisionnelles 2024 TTC	
Temps agent (0,25 ETP)	13 249,34 €	TEMI (100%)	13 249,34 €
Total dépenses	13 249,34 €	Total recettes	13 249,34 €

2025

Dépenses prévisionnelles 2025 TTC		Recettes prévisionnelles 2025 TTC	
Temps agent (1,4 ETP)	71 497,23 €	TEMI (100%)	117 097,23 €
Prestations (formation, étude, projet étudiant)	45 600,00€		
Total dépenses	117 097,23 €	Total recettes	117 097,23 €

2026

Dépenses prévisionnelles 2026 TTC		Recettes prévisionnelles 2026 TTC	
Temps agent (1,1 ETP)	61 341,66 €	TEMI (100%)	87 741,66 €
Prestations (formation, étude, projet étudiant)	26 400,00 €		
Total dépenses	87 741,66 €	Total recettes	87 741,66 €

Soit une dépense prévisionnelle sur 2 ans de 218 088,23 € financés à 100%.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider l'engagement du PNRML dans le projet « Territoire à Eco-Mobilité Inclusive » ;
- de valider le budget prévisionnel du projet TEMI ;
- d'autoriser le Président à :
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
 - prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites aux budgets des exercices concernés, aux chapitres correspondants.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider l'engagement du PNRML dans le projet « Territoire à Eco-Mobilité Inclusive » ;
- de valider le budget prévisionnel du projet TEMI ;
- d'autoriser le Président à :
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
 - prendre toute décision concernant cette opération ;

- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites aux budgets des exercices concernés, aux chapitres correspondants.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	2	4		
Départemental = 6	2	2	3	6		
Communes = 8	1	5	5	5		
EPCI = 4	1	3	4	4		
TOTAL = 24		11	14			

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 04/10/2024
Et qu'elle a été affichée le 04/10/2024



Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le

ID : 019-251900130-20240924-B2024_48-DE